



**COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019 A 18 H 30**

**COMPTE-RENDU DE REUNION**

**Etaient présents :**

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
<b>CC du Bonnevalais</b>	Pierre BENOIT, Michel BOISARD, Guy BEAUREPERE, Pierre LECRIVAIN, Daniel BERTHOME, Bernard GUILLAUMIN.	Michel MARTIN
<b>CC Entre Beauce et Perche</b>	Mireille REVERSE, Patrick MARTIN.	
<b>CC du Grand Châteaudun</b>	Jean-Luc MARCAULT, Jean-Marie DEVIMEUX, Bruno BROCHARD, Bernard SOLLET, Claude MARTIN, Jean-Yves DEBALLON, Christian HAMET, Philippe GASSELIN, Serge HENAULT, Gérard LEGRET, Jean-Michel PELLETIER, Patrick PHILIPPE, Bertrand ARBOGAST, Patrick FOLLEAU.	
<b>CC du Perche</b>	Eric GIRONDEAU, Pierre BOUDET	
<b>Chartres Métropole</b>	Hervé LE NOUVEL, Dominique MAROQUIN, François PELTIER.	
<b>CC des Terres de Perche</b>	Vincent DOLLEANS, Jérôme GARNIER, Martial LECOMTE	

**Etaient absents et excusés :**

	<u>Délégués titulaires</u>
<b>CC du Bonnevalais</b>	Alain GARNIER, Michel THEYS, Alain EDMOND, Dominique PRIEUR.
<b>CC entre Beauce et Perche</b>	Luc DESVEAUX, Marie-Paule DOS REIS, Eric BRULE, Thibaud GUILLOU, Jean-François MANCEAU, Stanislas CHARNY, Brigitte DEROIN, Philippe MORELLE.
<b>CC du Grand Châteaudun</b>	Jean-Marcel BERNET, Jean-Luc DEFRANCE, Dominique SALVY, Alain FAGOT, Didier LEBRAY, Jacky DESILES, Emmanuel BIWER (donne pouvoir à Serge HENAULT), Jean-Claude BELFORT, Jean-Pierre SAILLARD, Dominique DOUSSET, Jacqueline LETERTRE
<b>CC du Perche</b>	Sébastien VIVIEN, Ludovic RAYMOND, Jean-Marie HARDY
<b>Chartres Métropole</b>	Luc BOUTFOL.
<b>CC des Terres de Perche</b>	Josette BRILLAND, Jean-François BOUTELOUP

**Assistaient également à la réunion :**

**SMAR Loir 28 Céline MORIN et Alexandre THIERRY.**

## DÉLIBÉRATIONS

En préambule, Michel BOISARD demande à Alexandre THIERRY, le nouveau de technicien de rivières de se présenter. Il remplace Bérengère MONVOISIN qui a quitté le syndicat au 31 décembre 2018.

Alexandre THIERRY explique qu'il possède une licence dans le domaine de l'eau obtenue par alternance et qu'il a travaillé en bureau d'études en Seine-Maritime (76). Il est arrivé au syndicat le 19 août dernier. Pour le moment, il est en phase d'observation et d'appropriation du terrain. En août, des investigations de terrains ont été menées en binôme avec Benoit BASCIO sur le Loir amont.

Michel BOISARD précise que le quorum étant atteint, il est possible de procéder aux votes des délibérations.

### ➤ **CS 2019-18 Approbation du compte-rendu de la séance du 6 mars 2019**

Le compte-rendu de la séance adressé aux délégués par courriel et courrier le 14 mars 2019 est approuvé à l'unanimité des membres.

### ➤ **CS 2019-19 Adoption du contrat territorial du Loir amont 2020-2022**

Céline MORIN présente le contenu du contrat territorial du Loir amont élaboré sur la période 2020-2022.

Elle précise que les financements de la Région sont acquis seulement pour une année, le Contrat de Plan Etat Région (CPER) s'achevant en 2020.

Michel BOISARD explique que les subventions du Conseil départemental n'étaient pas acquises en début d'année. Après plusieurs échanges, le financement du contrat a été validé par les élus en juillet.

En termes de taux de financement, Céline MORIN explique que le syndicat bénéficiera de 80 % de subventions sur les actions dites « structurantes », travaux les plus efficaces. La restauration de la ripisylve et les aménagements d'abreuvoirs prévus sur des secteurs isolés seront financés à 60 %. Elle indique également que l'acquisition de cages à ragondin ne sera plus financée à 60 % par le Département mais à 30 %. Les remises de queue ne seront quant à elles plus financées.

Michel BOISARD précise que son successeur prendra la décision de continuer ou pas cette action.

Les délégués répondent qu'il n'y aura plus d'état des lieux de la lutte menée si les actions s'arrêtent. La baisse du taux de financement pour l'acquisition de cages est moins contraignante, les communes sont bien équipées en cages maintenant. Les demandes de cages sont décroissantes.

Les délégués constatent que l'état du Loir aval s'est amélioré grâce aux travaux réalisés sur l'amont du bassin versant du Loir dans le cadre du 1<sup>er</sup> contrat territorial. La stratégie engagée était donc efficace. La solidarité de bassin entre l'amont et l'aval est payante.

Il est demandé si le syndicat peut réfléchir à l'organisation de campagne groupée pour garantir l'entretien des cours d'eau comme cela est réalisé pour la vidange des fosses d'assainissement autonome.

Les propriétaires de bords de rivières étant âgés, il semble effectivement intéressant d'étudier les possibilités de commande groupée.

Céline MORIN complète qu'une réflexion peut être engagée pour que les riverains bénéficient des tarifs du marché du syndicat. Elle explique que les techniciens de rivières sont repassés en 2018 sur la Foussarde pour dresser le bilan de l'état de la végétation des berges après la restauration réalisée en 2014-2015. La végétation commençant à bien se développer, l'entretien va devenir nécessaire d'ici une année ou deux. Des actions de sensibilisation sont prévues dans le futur contrat. Il est par exemple envisagé de faire des formations sur site aux riverains pour leur expliquer ce qui doit être coupé et les bonnes méthodes d'entretien.

Michel BOISARD informe les délégués que le syndicat vient de recevoir des arrêtés de la Préfecture de Région le mettant en demeure de réaliser des diagnostics archéologiques sur 13 sites de travaux programmés dans la DIG. Au titre de l'archéologie préventive, le syndicat devra s'acquitter d'une taxe sur les surfaces concernées à hauteur de 55 centimes d'euros (taxe 2019). Ainsi, aujourd'hui, au vu des surfaces mentionnées dans les arrêtés préfectoraux, le montant global de la taxe sur la durée du contrat s'élèverait à près de 285 000 €. A cette taxe peut venir s'ajouter des coûts de fouilles en fonction des résultats du diagnostic.

La réalisation des diagnostics risque de retarder le démarrage des travaux alors que l'agence de l'eau oblige l'obtention de résultats les 3 premières années afin de pouvoir renouveler le contrat sur les 3 suivantes.

De plus, les moyens engagés pour les fouilles archéologiques peuvent aller à l'encontre de la loi sur l'eau : terrassement dans le lit majeur d'expansion des crues, destruction de zones humides, curage dans le lit mineur. Il semble que les 2 politiques s'opposent.

Céline MORIN précise que si la signature du contrat territorial devait être reportée à cause de l'archéologie, il n'est pas certain que les postes puissent être financés.

Les services de la préfecture de Région prennent les arrêtés et le dossier est ensuite géré par le service archéologie sur Conseil départemental. Un RDV est programmé le 23 septembre prochain pour décortiquer la procédure et évaluer les répercussions financières et en termes de délais.

Michel BOISARD soumet le contrat territorial aux votes des délégués, il est approuvé à l'unanimité des membres. Il précise qu'il ne manquera pas de les tenir informé des suites du volet archéologique.

#### ➤ **CS 2019-20 Engagement des procédures de passation des marchés publics pour la mise en œuvre du contrat territorial 2020-2022**

En préalable, Céline MORIN précise que contrairement à ce qui a été indiqué dans la note de synthèse, l'accord cadre pour les travaux de « Restauration du Loir et de ses affluents en Eure-et-Loir » sera alloté en trois lots et non quatre.

Il n'y a pas d'opposition à cet allotissement, l'engagement des procédures pour la passation des marchés est adopté à l'unanimité des membres ainsi que l'ensemble des délégations prévues dans le projet de délibération.

#### ➤ **CS 2019-21 Frais de déplacement des agents**

La délibération consistant à reprendre la réglementation en termes de remboursement des frais de déplacement des agents est adoptée à l'unanimité des membres.

#### ➤ **CS 2019-22 Demande de subventions 2020 pour la cellule d'animation du syndicat**

Les délégués autorisent à l'unanimité le dépôt des dossiers de demande de subvention par le Président.

#### ➤ **CS 2019-23 Approbation du rapport d'activités 2018**

L'élaboration du rapport annuel d'activités est une obligation réglementaire. Le rapport d'activité sera adressé à toutes les communautés de communes adhérentes au syndicat.

Céline MORIN réalise la présentation du rapport d'activités 2018.

Les délégués valident à l'unanimité le rapport d'activités présenté.

## Questions diverses


Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 19h45.

Fait à Bonneval, le 25 septembre 2019

Michel BOISARD

SYNDICAT D'AMENAGEMENT  
ET DE RESTAURATION  
DU BASSIN DU LOIR  
BONNEVAL - FURE ET LOIR

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Boisard', is written over a horizontal line.

Président du SMAR Loir 28